



R-4169-2021, phase 1

Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments

Présentation de la preuve du
Regroupement des conseils régionaux de
l'environnement du Québec (RNCREQ)

23 février 2022



Le RNCREQ

La force d'un réseau :

Le RNCREQ est reconnu comme interlocuteur privilégié du gouvernement sur les questions environnementales et il intervient dans la plupart des grands dossiers :

**Transition énergétique | Aires protégées | Biodiversité | Changements climatiques | Développement durable | Eau | Milieux humides | Énergie
Foresterie | Matières résiduelles | Mines | Transport | Aménagement du territoire | Sols contaminés | Économie circulaire**

La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**



Le RNCREQ

Intervenir dans une perspective
de développement durable

Depuis 1998, le RNCREQ est un intervenant actif auprès de la Régie de l'énergie, organisme de réglementation économique des distributeurs d'électricité et de gaz naturel mis en place pour étudier les demandes des différents intervenants en matière d'énergie au Québec.



La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments

Le RNCREQ aborde le présent dossier dans la perspective où pour atteindre les cibles de réduction de 37,5% du CO₂ par rapport aux émissions de 1990 et tendre vers la carboneutralité en 2050, il faudra réaliser des changements structurels importants dans notre société et dans nos façons de consommer les énergies disponibles. La diminution importante ou l'abandon du gaz naturel pour la chauffe des bâtiments est l'un de ces changements.

Le RNCREQ est également conscient que la transition énergétique aura des coûts importants et que les tarifs d'énergie devront refléter cette réalité, mais il demeure préoccupé par le coût réel de cette entente.

La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**



RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments

Le RNCREQ est perplexe devant le fait que les Distributeurs ont convenu entre eux de faire assumer aux clients d'Hydro-Québec une partie des coûts de la conversion des clients d'Énergir, alors que cette entreprise et ses clients font face à une transition énergétique inévitable.

Aussi, la mise en œuvre de cette entente devra être exemplaire et sans commune mesure avec l'ensemble des programmes d'efficacité énergétique ayant déjà existé, aucune adhésion de 100 % n'ayant déjà été constatée par le passé.

Enfin, le RNCREQ croit que l'entente proposée est beaucoup trop modeste pour avoir une contribution significative à l'atteinte des objectifs de décarbonation. Il est urgent de rejoindre les grands consommateurs de gaz.

La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**





Mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments

Positionnement du RNCREQ

Dans le cadre de sa preuve, le RNCREQ recommande à la Régie:

- D'approuver les modifications aux Conditions de service des Distributeurs, tel que demandé respectivement par chacun d'eux;
- De ne pas reconnaître le principe général énoncé par les Distributeurs;
- D'exclure tout nouveaux bâtiment du calcul de la Contribution GES;
- De demander aux Distributeurs de déposer la preuve dans la Phase 2 dans les meilleurs délais et ainsi permettre d'entamer cette phase dès que possible.